

Lettre ouverte à  
Madame La Ministre Barbara Pompili,  
Monsieur le Député Gael Le Bohec,  
Monsieur Le Préfet de Bretagne Emmanuel Berthier

Un accident de chasse a eu lieu le 20 septembre à Laillé. Une meute de chiens, lors d'une battue, a mordu trois chats dans un lotissement, deux d'entre eux sont morts. Les propriétaires des chats et de nombreux habitants de la commune ont été choqués qu'un tel événement se produise dans une rue du bourg de la commune, ils craignent un nouvel incident et demandent à l'édile de prendre des mesures de sécurité sur la chasse qui dépassent nos pouvoirs de police de Maire.

Ce 30 octobre 2021, sur le territoire de Laillé / Orgères / Pont-Péan, un dramatique accident de chasse a eu lieu lors d'une battue en bordure de la RN 137. Le conducteur d'un véhicule, grièvement blessé par balle est actuellement en état critique. La population est consternée. Toutes nos pensées vont à la victime, à son passager et à leurs proches.

Suite au premier événement, une réunion en mairie de Laillé a été organisée le 8 octobre avec la fédération de chasse d'Ille et Vilaine, les présidents de deux ACCA, des chasseurs d'ACCA et de chasses privées, les maires de Bruz, Noyal-Chatillon sur Seiche, Orgères, Bourg des Comptes et Laillé, deux personnes de l'OFB, des élus de Laillé, le policier municipal et la DGS.

L'ordre du jour de la réunion était la sécurisation des battues et la possible évolution des pratiques de chasse comme deux demi-journée sans chasse le samedi et le dimanche après-midi pour répondre aux attentes de la société et d'une partie des chasseurs tout en permettant aux chasseurs du week-end de pratiquer.

Lors des débats, Mr Douard, président de la FDC 35 a parlé des sangliers comme d'un fléau, plusieurs personnes ont abondé.

Cette surpopulation de sangliers, de plus en plus abondante année après année, devient un enjeu de sécurité publique et de perte de la biodiversité. Les animaux causent des dégâts agricoles de plus en plus importants sur nos communes et le département. L'évolution de la taille des animaux pose également question quant aux futurs dégâts sur récoltes ou à la gravité des accidents routiers. Une laie de 120 kg a été tuée récemment sur le département. Il y a quelques années, les femelles ne dépassaient pas 100 kg. Leur maturité sexuelle est avancée, elles peuvent maintenant être pleines à 35 kg. Il n'est plus rare de voir des compagnies de 25 bêtes. La nourriture, le maïs, n'a jamais été aussi abondante, tant en surface cultivée, qu'en surface non moissonnée en novembre. Les sangliers vont rester dans les champs de maïs sur pied pendant les prochaines semaines. Les chasseurs utilisent des meutes de chiens de plus en plus nombreuses pour faire sortir les sangliers des parcelles. Mr Douard parlait de doubles meutes pouvant atteindre 60 chiens dans un même champ. Comment pouvoir maîtriser autant d'animaux ?

La surpopulation de sangliers appelle plus de battues, et entraîne les accidents de chasse. Les chasseurs en sont conscients et eux-mêmes s'inquiètent.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur la fréquence des contrôles des pratiques d'agrainage dans les chasses privées. La MISEN a en charge de réaliser des contrôles ciblés avec l'ONCFS et la gendarmerie de façon à faire diminuer l'agrainage illégal. Les contrôles sont-ils réalisés ? L'agrainage dans les grands massifs forestiers privés développe la population et amplifie le renouvellement des générations. Les plans de chasse à minima dans ces bois garantissent également un refuge pour les grosses compagnies.

Enfin, nous nous permettons de soulever le sujet du permis de chasse et des carabines. Le permis de chasse n'est pas différent selon l'arme utilisée. Or un tir de balle au fusil a une portée beaucoup moins longue (500 m) qu'un tir à la carabine (2 km). De plus, les chasseurs peuvent tirer un animal situé beaucoup plus loin avec une carabine (100 m) qu'avec un fusil (30 m). La marge d'erreur d'angle de tir est beaucoup plus importante, et les dégâts collatéraux nettement plus conséquents. Dernièrement, aux Iffs, une balle a cassé le carreau d'une fenêtre et s'est fichée dans la chambre d'une maison.

Dans toutes les activités sportives, on doit passer un contrôle médical tous les 3 ans (voire un an pour certains sports). Il nous semble indispensable que la pratique de la chasse soit davantage contrôlée même si elle n'est pas considérée comme un sport. Le port d'une arme doit nécessiter un contrôle médical renforcé peu importe sa catégorie.

Nous venons par la présente vous demander de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité publique de nos concitoyens. La gestion urgente et efficace de la surpopulation de sangliers, l'interdiction de l'agrainage, son contrôle et des sanctions, l'arrêt de l'élevage des sangliers dans certaines chasses privées sans maîtrise des externalités négatives, l'utilisation grandissante des carabines par des chasseurs peu formés, la mise en place de certificats médicaux corrélés au permis de chasse et la décision de fixer des demi-journées sans chasse le samedi et le dimanche après midi sont des sujets qui dépassent les clivages des pro ou anti chasse et qui ne relèvent pas des pouvoirs des Maires. Vos décisions consécutives à notre courrier permettraient de répondre aux citoyens et aux élus qui sont en attente de mesures fortes pour garantir notre sécurité dans nos bourgs et nos campagnes.

Nous souhaitons également qu'une table ronde nationale soit organisée afin de définir la législation nécessaire pour assurer la sécurité publique en période de chasse. Ces décisions pourraient concerner les chasseurs (type d'arme, condition d'obtention du permis, contrôle médical, test de vue, sanction des infractions.... ) et l'organisation des chasses (distanciation des habitations, des axes routiers, nombre minimal de chasseurs présents, déclaration préalable des battues en mairie, journées ou demi-journées sans chasse.....).

A votre disposition pour tout échange, nous vous prions de recevoir Madame La Ministre, Monsieur Le Député et Monsieur Le Préfet nos salutations respectueuses.

Françoise Louapre  
Maire de Laillé

Philippe Salmon  
Maire de Bruz

Michel Demolder  
Maire de Pont-Péan

Yannick Cochaud  
Maire d'Orgères

Sébastien Gueret  
Maire de Noyal-Chatillon sur Seiche